

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ECOLE MATERNELLE

Par arrêté n°2017-356 du 30 octobre 2017, le Maire de CHATUZANGE LE GOUBET a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, pour la construction d'une école maternelle.

A cet effet, Monsieur Gérard THEVENET, Ingénieur divisionnaire des TPE retraité, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET **du 20 novembre au 22 décembre 2017 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- le lundi 20 novembre de 8h00 à 11h00,
- le jeudi 30 novembre de 14h30 à 17h30,
- le mercredi 6 décembre de 8h00 à 11h00,
- le vendredi 22 décembre de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de projet n°2 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet à disposition du public en Mairie.

Elles pourront aussi être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET ou par courriel à l'adresse dédiée enquete.publique@chatuzangelegoubet.fr

Le dossier de déclaration de projet n°2 sera tenu en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, à la disposition des intéressés pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le dossier de déclaration de projet n°2 peut être consulté sur un **poste informatique** en mairie de CHATUZANGE LE GOUBET, 29 rue des Monts du Matin 26300 CHATUZANGE LE GOUBET, pendant toute cette période, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 et de 15h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00.

Le dossier de déclaration de projet n°2 sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.chatuzangelegoubet.fr>

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et disponibles pendant un an après la clôture de l'enquête.

Il est précisé que la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans les pièces du dossier soumis à enquête publique.

A l'issue de l'enquête, la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU pourra éventuellement être modifiée et la décision pouvant être adoptée est l'approbation de ces documents par le conseil municipal de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET.

Le Maire de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET est responsable de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU est le conseil municipal de la commune de CHATUZANGE LE GOUBET.